

**Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité  
au 31 décembre 2021**

Nature de l'opération	Date de l'AG	Échéance	Montant autorisé	Augmentation réalisée les années précédentes	Augmentation réalisée en 2021	Montant résiduel
<b>1. Emission d'actions ordinaires pour attribution gratuite d'actions au personnel</b>	18/06/2021	18/08/2023	10% du capital à la date d'attribution	Néant	Néant	Néant
<b>2. Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers</b>	18/06/2021	18/08/2023	195.544€	Néant	Néant	Néant
<b>3. Augmentation de capital ou émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription</b>	18/06/2021	18/08/2023	2.000.000 € pour une augmentation de capital 140.000.000 € pour une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant
<b>4. Augmentation de capital ou émission de valeurs mobilières par offre au public ou offre public d'échange sans maintien du droit préférentiel de souscription et avec un droit de priorité</b>	18/06/2021	18/08/2023	2.000.000 € pour une augmentation de capital 140.000.000 € pour une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant
<b>5. Augmentation de capital ou émission de valeurs mobilières par placement privé sans maintien du droit préférentiel de souscription</b>	18/06/2021	18/08/2023	2.000.000 € pour une augmentation de capital 140.000.000 € pour une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant
<b>6. Augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</b>	18/06/2021	18/08/2023	20% du capital par an maximum S'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
<b>7. Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par offre public ou par placements privés</b>	18/06/2021	18/08/2023	10% du capital maximum S'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
<b>8. Augmentation de capital sans droit préférentiel en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital</b>	18/06/2021	18/08/2023	10% du capital maximum S'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
<b>9. Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes</b>	18/06/2021	18/08/2023	2.000.000 € Le montant s'imputera sur la limite de 2.000.000 € pour une augmentation de capital visée au point 3	Néant	Néant	Néant
<b>10. Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise</b>	18/06/2021	18/08/2023	195.544€	Néant	Néant	Néant